

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 4 juillet 2018

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Afone Participations s'est réunie le 4 juillet 2018 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Philip Fournier.

L'Assemblée générale extraordinaire a approuvé toutes les résolutions proposées, suivant en cela les recommandations du Conseil d'administration et notamment la première résolution relative à la décision de réduction de capital pour un montant nominal maximum de 100 000 € par rachat d'un maximum de 1 000 000 d'actions de la Société de 0,10 euro de valeur nominal unitaire, par voie d'offre publique de rachat (l' « **Offre** ») en vue de leur annulation, au prix de 9,20 € par action, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

Cette adoption lève l'une des conditions de l'Offre qui reste toutefois soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers et à la publication de sa décision sur l'Offre après avoir vérifié la conformité de cette dernière avec les dispositions légales et réglementaires.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site Internet de la Société :  
<http://www.afoneparticipations.com/finance.html>

### Prochain rendez-vous

Comptes consolidés S1 2018 : Vendredi 21 Septembre 2018

### CODES

Cotée au compartiment C d'EURONEXT Paris  
Mnemo AFO  
Bloomberg : AFO FP

### Contact

Johann Sébille  
jsebille@afone.com

ISIN : FR0000044612  
Reuters : AFON.PA  
<http://www.afoneparticipations.com>

